RAPPORT ANNUEL
2014-2015

ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC

Table des matières

1 Gouvernement du Québec

2 Rapport de la présidente

5 Le conseil d'administration

7 Les activités

7 Activités du comité de la formation

7 Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

9 Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

10 Activités relatives à la délivrance des permis

11 Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

11 Activités relatives à l'inspection professionnelle
12 *Autres activités du service*

14 Activités relatives à la formation continue
15 *Autres activités du service*

15 Activités relatives au bureau du syndic

16 Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

16 Activités du comité de révision

17 Activités du conseil de discipline

18 Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

19 Activités du comité des normes de la pratique

20 Activités du comité des communications
20 *Autres activités*

21 Activités du comité jeunesse

21 Activités de reconnaissance
22 *Autres activités*

23 Renseignements généraux

23 Mission et vision de la profession

27 États financiers

28 Rapport de l'auditeur indépendant

29 Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

29 Évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

30 Bilan au 31 mars 2015

31 Flux de trésorerie pour l'exercice terminer le 31 mars 2015

32 Notes complémentaires au 31 mars 2015

37 Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Gouvernement du Québec

Conseil exécutif

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Stéphanie Vallée
Québec, Mai 2015

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Recevez, madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, Mai 2015

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, Mai 2015

Rapport de la **présidente**

Ce rapport annuel 2014-2015 marque la continuité de nos grands objectifs stratégiques, soit la reconduction d'un nouveau cycle de 5 ans pour l'inspection de la pratique professionnelle de l'ensemble des technologistes médicaux, la production de guides de pratique et la fin du deuxième cycle de deux ans du programme de formation continue obligatoire de 20 heures. Au 31 mars 2015, l'Ordre comptait 4650 technologistes médicaux.

La lecture de ce rapport annuel vous permettra de réaliser que notre mission de protection du public est au cœur de nos préoccupations ainsi que l'amélioration de la pratique professionnelle des technologistes médicaux.

Par contre, en ce qui concerne tous les autres dossiers où nous sommes en attente et où nous n'avons pas le contrôle, vous réaliserez qu'ils sont toujours sur la table de travail et certains depuis de nombreuses années. J'ai vraiment eu l'impression cette année que beaucoup d'énergie avait été dépensée pour très peu d'avancée.

Mandat de protection du public

L'année financière 2014-2015 fut la deuxième année du nouveau cycle de 5 ans pour la vérification de la pratique professionnelle de l'ensemble de nos membres. Cette année, les membres du service de l'inspection professionnelle ont vérifié la pratique de 892 technologistes médicaux qui ont complété leur formulaire d'autoévaluation et 225 technologistes médicaux ont été rencontrés personnellement par nos inspecteurs. Les visites se sont effectuées dans 26 établissements, soit des centres hospitaliers et des CLSC.

L'année 2014-2015 marque la fin du deuxième cycle de 2 ans pour la réalisation d'un minimum 20 heures de formation continue qui s'est terminé le 31 mars 2015. Cette année, nous avons ajouté 25 nouvelles formations de courte durée à notre portail de formation en ligne, *Formaline*, pour un total de 101 formations disponibles. Nous avons enregistré pour l'année financière, 23130 inscriptions sur le portail de formation *Formaline*. Nous avons aussi eu 133 inscriptions pour les cours à distance ou de courte durée.

Nous reconnaissons toujours des crédits d'heures de formation pour les cours, colloques et conférences offerts par d'autres organismes comme par exemple : Héma-Québec, le Laboratoire de santé publique du Québec, les établissements de santé et les universités. Le suivi des conformités au programme de formation continue obligatoire se fera dans les premiers mois de l'année financière 2015-2016. Les technologistes médicaux qui n'auront pas complété leurs heures ou n'auront pas fourni les preuves de formation recevront un rappel et ceux qui ne se seront pas conformés aux exigences de l'Ordre seront radiés.

Le comité des normes de la pratique a publié le *Guide d'anatomopathologie* en collaboration avec l'Association des pathologistes du Québec et il a poursuivi ses travaux pour l'élaboration d'un guide sur la macroscopie et pour l'élaboration d'un guide sur les spermogrammes ainsi

CETTE ANNÉE, NOUS AVONS AJOUTÉ 25 NOUVELLES FORMATIONS DE COURTE DURÉE À NOTRE PORTAIL DE FORMATION EN LIGNE, *FORMALINE*, POUR UN TOTAL DE 101 FORMATIONS DISPONIBLES.

que la révision des *Normes de pratique des technologistes médicaux*. Le comité a aussi participé à diverses consultations comme, entre autres, le *Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin*. Le comité a également travaillé à l'élaboration d'un guide sur les gaz sanguins.

Nous nous sommes assuré que les personnes qui exercent des activités réservées aux technologistes médicaux, sans être membres de l'Ordre, soient poursuivies pour pratique illégale et usurpation de titre.

En août 2014, le ministère de la Santé et des Services sociaux nous a informés de son intention de mettre en place un comité de travail dont le mandat sera de faire des recommandations au sujet de la formation supplémentaire requise pour les technologistes médicaux exerçant des activités de macroscopie, dans le domaine de l'anatomopathologie.

Cette démarche fait suite au projet de règlement d'autorisation du Collège des médecins qui a été présenté dans la Gazette officielle du Québec du 19 juin 2013. Ce projet vise à permettre aux technologistes médicaux d'accomplir certains actes d'assistance aux pathologistes. La formation doit assurer que les actes d'assistance aux pathologistes puissent répondre adéquatement aux besoins des différentes régions du Québec.

En décembre 2014, nous avons rencontré l'Office des professions du Québec (OPQ) en compagnie de représentants du programme de thérapie cellulaire de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont concernant un encadrement de la pratique, des personnes exerçant en thérapie cellulaire mais non éligibles à un permis de l'Ordre, qui concerne des activités réservées aux technologistes médicaux. Comme le *Code des professions* ne nous permet pas d'intégrer les personnes exerçant en thérapie cellulaire à notre ordre, il a été convenu que le Collège des médecins du Québec reprendrait ses travaux pour élaborer un règlement d'autorisation qui permettra à ces personnes de pouvoir exercer en thérapie cellulaire sans risque de poursuite.

Depuis plusieurs années, l'Ordre fait des démarches afin de mettre en place une formation universitaire en médecine transfusionnelle. Des travaux sont en cours à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et selon nos informations, les premiers cours devraient être disponibles à l'automne 2016.

Visibilité de l'Ordre

Nos membres ambassadeurs continuent de visiter les écoles secondaires pour faire la promotion de la profession de technologiste médical auprès des jeunes en choix de carrière. Nous avons participé au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP). Nous avons activement participé à la 6e Conférence nationale pour vaincre le cancer.

Aussi, nous avons mis en œuvre un partenariat avec l'AQISEP, dont, entre autres, quatre publicités d'une demi-page et un publi-reportage d'une page dans leur revue *L'Informateur*. Nous avons mis en ligne 6 capsules vidéo portant sur la profession et les avons diffusées sur YouTube.

En avril 2014, j'ai été réélue à la présidence de la Coalition Priorité Cancer au Québec pour un mandat d'un an. J'ai continué à collaborer au comité éditorial de la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux* et à faire partie de son comité de lecture. En mai 2014, j'ai été nommée au conseil d'administration du Consortium de recherche en oncologie clinique du Québec (Q-CROC). J'ai continué mon mandat de vice-présidente au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en plus de présider le comité de la planification du CIQ. Nous avons participé activement à la campagne de promotion *Ordre de protéger* du CIQ.

Enfin, en novembre 2014, j'ai été lauréate du prix du Réseau des femmes d'affaires du Québec, dans la catégorie « Bénévole fortement engagée ».

Planification de la main-d'œuvre

Selon nos informations, aucun nouveau comité n'a été mis sur pied au MSSS pour trouver des solutions à notre problématique de pénurie de main-d'œuvre. Il semble que la solution à cette situation soit le projet OPTILAB du MSSS.

Nous avons été invités cette année à collaborer aux travaux d'OPTILAB en participant à la Table de concertation en biologie médicale.

Les cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des places de stage pour les étudiants du programme. En mai 2014, pour le Cégep de Rosemont, plusieurs étudiants ont subi un retard de diplomation. Le cégep a décidé de suspendre l'Attestation d'étude collégiale Intégration à la profession pour les personnes formées à l'étranger qui doivent compléter des mesures compensatoires. Ceci a pour effet de retarder l'accès à la profession d'un nombre de plus en plus élevé de candidats ayant reçu une prescription de formation d'appoint par l'Ordre incluant ceux bénéficiant de l'Entente de reconnaissance mutuelle entre le Québec et la France.

Nomenclature de poste

Depuis 2010, nous avons fait plusieurs interventions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour faire modifier la nomenclature pour le titre d'emploi Technologiste médical car le libellé prévoit que pour obtenir ce titre d'emploi, le candidat doit :

- Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Les membres ayant obtenu un permis de l'Ordre sur la base d'une équivalence de diplôme ou de la formation ne détiennent pas un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'attestation d'études collégiales (AEC) d'une école reconnue par le Ministère.

Cette situation a un impact sur l'intégration des personnes formées à l'étranger. Il n'y a pas eu de développement dans ce dossier.

Modifications à la Loi sur les sciences appliquées

En mai 2012, le Gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°77 qui avait pour objectif de réviser les champs d'exercice professionnel dans le secteur des sciences appliquées. Ceci avait pour effet de modifier la Loi sur les sciences appliquées et incidemment d'ajouter l'activité suivante aux activités déjà réservées, en partage, aux technologistes médicaux :

« Exécuter, en laboratoire, les étapes des phases préanalytique, analytique et postanalytique ; ».

Malheureusement ce projet de loi est mort au feuilleton suite au déclenchement des élections au mois d'août 2012. En juin 2013, le Gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°49 qui reprenait les objectifs du défunt projet de loi n°77. Encore une fois, ce projet est mort au feuilleton suite au déclenchement des élections en mars 2014.

À l'hiver 2015, il y a eu une rumeur à l'effet qu'un nouveau projet de loi serait déposé à la session parlementaire du printemps 2015. Nous sommes toujours en attente et remplis d'espoir.

Conclusion

Je ressens beaucoup de fierté pour le travail réalisé à l'Ordre par mes collègues et les membres des différents comités. Je sais que de notre côté, les choses bougent et que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer notre mission de protection du public.

À l'instar de ce que j'écrivais l'an dernier dans ma conclusion, j'espère vivement et j'attends avec une impatience que je ne saurais plus qualifier, que les dossiers en attente depuis de nombreuses années soient enfin couronnés de succès et nous permette d'aller de l'avant.

Je tiens à remercier nos administrateurs, les membres des comités, mes collègues du siège social et tous nos partenaires qui mettent tout leur cœur et leurs talents au service de l'Ordre. Je remercie aussi, tous les technologistes médicaux qui malgré toutes les incertitudes auxquelles ils doivent faire face, continuent à donner un service professionnel pour l'amélioration et la préservation de la santé de la population. Je suis très heureuse d'avoir l'opportunité de représenter les technologistes médicaux.

Nathalie Rodrigue TMRT

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Le conseil d'administration de l'ordre 2014-2015

Le conseil d'administration se compose de 19 administrateurs, dont 15 technologistes médicaux élus.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs.

Madame **Nathalie Rodrigue**, T.M., R.T., a été élue présidente de l'Ordre le 8 juin 2013 pour un mandat de trois ans.

Membres du conseil d'administration

Rachel Audet, T.M.
(Bas-Saint-Laurent – Gaspésie)
Élue le 8 juin 2013

Élise Desbiens, T.M.
(Saguenay-Lac-Saint-Jean)
Élue le 14 juin 2014

Sylvain Picard, T.M.
(Québec)
Élue le 8 juin 2013

Nathalie Rodrigue, T.M., Présidente
(Québec)
Élue le 8 juin 2013

Stéphane Lemire, T.M.
(Mauricie – Bois-Francs)
Nommé le 14 juin 2014

Bruno Houde, T.M.
(Estrie)
Élu le 8 juin 2013

Kaven Larouche, T.M.
(Montréal)
Élu le 14 juin 2014

Myhanh Ngo, T.M.
(Montréal)
Élue le 14 juin 2014

Suzanne D. Dion, T.M.
(Montréal)
Élue le 14 juin 2014

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
(Montréal)
Élue le 14 juin 2014

Isabelle Martin, T.M.
(Laurentides)
Élue le 14 juin 2014

Élise Guimond Dufour, T.M.
(Montérégie)
Nommée le 14 juin 2014

Sophie Allaire, T.M.
(Outaouais)
Élue le 8 juin 2013

Marcelle Latreille, T.M.
(Nord-Ouest - Nouveau-Québec)
Nommée le 14 juin 2014

Doris Masson, T.M.
(Côte-Nord)
Élue le 8 juin 2013

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec

François Dumulon, nommé le 14 juin 2014
Rita Denis, nommée le 8 juin 2013
Marie Poitras, nommée le 14 juin 2014
Pierre Ducharme, nommé le 8 juin 2013

Les employés de l'ordre au 31 mars 2015

Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire et responsable par délégation de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels

Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

Services professionnels

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Michelle Gosselin, responsable des communications

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du conseil de discipline

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Josée Lefrançois, agente administrative au développement professionnel et au bureau du syndic

Martine Rondeau, agente administrative

Manon Tanguay, agente administrative au service d'inspection professionnelle

Comptabilité

Diane Alain, comptable

Conseiller juridique externe : **Me Marie Cossette**, de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L

Activités du conseil d'administration 2014-2015

Le conseil d'administration a tenu 4 réunions ordinaires et 5 réunions extraordinaires.

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- Nominations des représentants dans les instances du Conseil interprofessionnel du Québec ;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers ;
- Recommandation à l'assemblée annuelle d'augmenter la cotisation annuelle 2015-2016 de 5,00 $;
- Adoption du *Guide d'anatomopathologie* ;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables ;
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel ;
- Décision d'intenter des poursuites pénales pour pratique illégale et usurpation de titre ;
- Adoption de la nouvelle échelle salariale du personnel professionnel ;
- Remplacement du parc informatique de l'Ordre ;
- Renouvellement de l'adhésion à la Coalition Priorité Cancer au Québec ;
- Attribution du prix *Reconnaissance Innovation* à Mme Sophie Leblanc, T.M. ; du prix Reconnaissance Élite à M. Steve Sirois, T.M. ; du prix *Implication Relève* à Mme Émilie Longpré, T.M. ;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec d'octroyer le Prix Mérite du CIQ à M. Maxime Daoust, T.M.

Lors des séances du conseil d'administration, le tableau de bord de gestion avec des indicateurs liés à nos activités de protection du public et autres est soumis aux administrateurs, leur permettant d'évaluer la performance de l'Ordre en lien avec le plan stratégique 2012-2016. De plus des *Notes au dossier* présentant l'évolution des divers dossiers leur sont fournies.

Comité exécutif

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente
Bruno Houde, T.M., vice-président
Doris Levasseur Bourbeau, T.M., trésorière
S**ophie Allaire**, T.M., administrateur
Marie Poitras, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Au cours de ses 14 réunions, le comité exécutif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre ;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions ;
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie ;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans ;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie ;
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux* ;
- Émission de dispenses partielles conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux* ;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

Les activités

Activités du comité de la formation

Comité de la formation

Sophie Allaire, T.M.
Jeanne Desmeules, T.M.
(jusqu'en octobre 2014)
Sophie Verdon, T.M.

Représentantes de la Fédération des cégeps

Johanne Brown Matiolli, T.M.
Silvie Le Sieur

Représentante du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Louise Brunelle

Secrétaire

Alain Collette, avocat

Mandat

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité ne s'est pas réuni.

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a débuté les travaux de révision du programme donnant ouverture au permis de l'Ordre (Technologie d'analyses biomédicales 140.B0) en 2010. Au mois de mai 2013, il a tenu la séance de validation du projet de formation Technologie d'analyses biomédicales. Les travaux en vue de l'adoption de la nouvelle version du programme se poursuivent.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

Comité d'admission

Brigitte Chevrier, T.M., présidente
Johanne Brown Matiolli, T.M.
Étienne Caron, T.M.
Sylvain Marchand, T.M.
Jeanne Desmeules, T.M.

Personnel de soutien

Alain Collette, avocat
Martine Rondeau, agente administrative

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	2*	0	0
hors du Canada	8	0	8	4

*Il s'agit de candidats ayant bénéficié du processus permis sur permis.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	**14**

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	54	15*	50	8	0

*Il s'agit de candidats ayant complété la mesure compensatoire exigée.

L'Ordre a reçu au cours de l'année 7 demandes de permis en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* (ARM). Les candidats ont été dirigés vers le Collège de Rosemont afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	46
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	**46**

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	15
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis		**15**

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	Acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	2	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	**Acceptées**	**refusées**	**reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période**
de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions	279	274	5	0
de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	0	0	0	0
de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	13	13	0	0
de demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)	2	2	0	0
De demande fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)	2	2	0	0

L'Ordre participe à l'agrément du programme Technologie d'analyses biomédicales dispensé dans les cégeps autorisés du Québec. Cet agrément est réalisé par l'Association médicale canadienne.

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis ;
- Mise à jour / édition / publication d'un document d'information à l'intention des candidats formés à l'étranger ;
- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion.

De plus, l'Ordre est intervenu auprès de l'Office des professions du Québec afin qu'il prenne, en concertation avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Sante et des Services sociaux, les mesures nécessaires afin de trouver une solution rapide à la pénurie de place de stage.

En effet, il y a des difficultés importantes pour trouver des places de stage pour les étudiants inscrits au programme donnant ouverture au permis de l'Ordre. Bien que la situation soit plus importante dans la grande région métropolitaine, les autres régions du Québec doivent déployer beaucoup d'énergie et de ressources afin de trouver des places de stage, autant pour les étudiants réguliers que pour les personnes formées à l'étranger qui doivent compléter une prescription de formation de l'Ordre pour obtenir un permis.

Dans ce contexte, le Collège de Rosemont a dû suspendre l'AEC Intégration à la profession des personnes formées à l'étranger. Par conséquent, les personnes immigrantes qui ont reçu une prescription de formation de l'Ordre doivent s'inscrire dans le programme régulier pour la réaliser ce qui implique un parcours de 3 ans au lieu de 18 mois.

Ceci a aussi un impact sur l'entente de reconnaissance mutuelle entre le Québec et la France : les personnes formées en France n'auront plus accès à l'AEC, ce qui allongera le temps requis pour leur intégration à la pratique au Québec.

Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 $.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 $ par sinistre, et de 2 000 000 $ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'Inspection professionnelle

Diane Gingras, T.M., présidente
Jacynthe Boudreau, T.M. *(jusqu'en novembre 2014)*
Élaine Boivin, T.M. *(depuis février 2015)*
Lise Couture, T.M., secrétaire
Marilyn Leclerc Côté, T.M.
Emanuel Settecasi, F.T.M.

Coordination

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Support administratif

Manon Tanguay, agente administrative à l'inspection professionnelle

Mandat

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Au cours de l'année, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à quatre reprises. Un nouveau membre s'est joint au comité. Nous lui souhaitons la bienvenue, il s'agit de Madame Élaine Boivin, T.M. Madame Boivin a remplacé le poste laissé vacant par Madame Jacynthe Boudreau, T.M. Nous remercions chaleureusement Madame Boudreau pour toutes ces années de participation aux multiples travaux du comité d'inspection professionnelle et de dévouement à la profession.

En plus d'informations fournies et de l'appui apporté aux technologistes médicaux, il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'autoévaluation de façon électronique en majorité, et envoyés par la poste sur demande, et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait par des rencontres individuelles, dans le cadre des activités quotidiennes des membres, afin de valider la qualité de l'acte professionnel en tenant compte des différents référentiels traitant des meilleures pratiques en biologie médicale. Notons que tout le processus d'inspection professionnelle s'appuie sur le libellé de sa philosophie, qui est le suivant :

«La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche ».

Le comité d'inspection professionnelle a poursuivi ses travaux de mises à jour de ses différents outils. Son module informatique d'inspection sera rafraîchi et son évolution sera notable au cours de la prochaine année. Cette évolution permettra entre autres, la révision du questionnaire d'autoévaluation existant, l'amélioration du système d'envoi et de retour des questionnaires et l'implantation d'une nouvelle étape de suivi post-inspection, à même la diffusion des rapports d'inspection, toujours via la plate-forme informatique. L'étape de suivi post-inspection créera un lien de communication encore plus direct vers le comité de développement professionnel afin de lui transmettre les besoins précis en formations soulevés.

Au cours du calendrier de visites 2015-2016, l'équipe d'inspecteurs de l'Ordre sera en mesure d'effectuer les visites de surveillance générale auprès des membres, à l'aide de tablettes électroniques. Cette façon très innovatrice de faire de l'inspection permettra d'une part, de réaliser des économies à différents niveaux et d'autre part, d'améliorer la fluidité quant à la transmission des données recueillies par les inspecteurs, et ce, directement par voie électronique.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE A POURSUIVI SES TRAVAUX DE MISES À JOUR DE SES DIFFÉRENTS OUTILS.

Autres activités du service

Mme **Rose-Marie Moreno**, T.M. participe aux travaux d'un sous-groupe du comité directeur du forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Inspecteurs

Annie Belleau, T.M.
Élaine Boivin, T.M.
Jacynthe Boudreau, T.M.
Johanne Bouchard, T.M.
Michelle Boutet, T.M.
Lise Couture, T.M.
Marilyn Leclerc Côté, T.M.
Colette Flageol, T.M.
Maude Gagnon, T.M.
Diane Gingras, T.M.
Vicky Murray, T.M.
Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.
Tochau Nguyen, T.M.
Emanuel Settecasi, F.T.M.

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les documents de l'Ordre dont, les *Normes de pratique du technologiste médical*, ses guides, ses règlements ainsi que sur le *Code de déontologie des technologistes médicaux*, de même que sur les référentiels instaurés par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique quotidienne des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses et conformément au profil de compétences des technologistes médicaux du Québec.

Cette année les principales observations relevées comme étant non conformes et qui ont été transmises aux membres visités portent sur :

Au niveau préanalytique :

- Le RCR *(réanimation cardio-respiratoire)* – formations initiales et mises à jour.

Au niveau analytique :

- Les formations – initiales et subséquentes – et la maîtrise quant à la législation SIMDUT, de même que l'utilisation et l'étiquetage adéquat des produits chimiques, biologiques, des colorants, des réactifs et autres solutions conformément à cette même législation ;
- La participation à des activités de standardisation des lectures microscopiques ;
- La vérification, l'ajustement et l'entretien des microscopes utilisés.

Au niveau postanalytique

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique ; sur tous les rapports émis ;

Au cours de l'année 2015-2016, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de l'exercice de la profession de quelque 1000 technologistes médicaux.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	4

L'encadrement de la pratique de la profession se fait sur un cycle de cinq ans. Le programme de surveillance générale de la profession 2014-2015 a permis de soumettre au processus les membres de l'Ordre travaillant dans les établissements suivants :

CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska
CSSS de l'Énergie
CSSS de la Vallée-de-la-Batiscan
CSSS du Haut-St-Maurice
CSSS de Québec-Nord
IUSMQ
IUCPQ
CSSS Pierre de Saurel
CHU de Québec
CSSS du Nord de Lanaudière
Hôpital Sacré-Cœur de Montréal
CSSS Jardins-Roussillon
Laboratoires Biron (Brossard)
CSSS de Montmagny-L'Islet
CSSS Alphonse-Desjardins

Vérification

	Nombre
Membres visités	225
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	892
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	892
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	225
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	892

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	11

Activités relatives à la formation continue

Membres du Comité de développement professionnel

Stéphane Lemire, T.M., président *(jusqu'en février 2015)*
Maxime Daoust, T.M., président depuis février 2015
Line Gendreau, T.M.
Érik Uittien, T.M.

Coordination

Mamour Diouf, T.M.

Support administratif

Josée Lefrançois, agente administrative

Mandat

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu deux réunions.

Les technologistes médicaux sont tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de 2 ans. La deuxième période de référence a pris fin le 31 mars 2015.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue qui contient une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives, module d'autoévaluation des besoins de formation. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année. Il y a eu 133 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Le technologiste et la loi (à distance)	30	6
Biochimie I	30	6
Biochimie II	30	1
Biologie moléculaire I	30	5
Hématologie I	30	3
Hématologie II	30	2
Histotechnologie I	30	2
Histotechnologie II	30	1
Immunohématologie I	30	7
Immunohématologie II	30	4
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	34
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	16	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic	7	24
Les liquides biologiques en hématologie	7	0
Le technologiste et la loi (en salle)	7	38
Total		**133**

Du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, il y a eu 23 130 inscriptions, pour 101 conférences web disponibles sur le portail de formation continue *Formaline*. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au :
http://formaline.optmq.org/fichiers/fck/defaut/File/Tableau%20des%20formations-5(1).pdf

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

Autres activités du service

M. Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel participe aux travaux du comité directeur du Forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec.

Congrès

Mandat

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

Comité congrès 2014 :

Martine Beaupré, T.M.
Denis Bouchard, T.M.
Bruno Vaillancourt, T.M.
Myriam Verville, T.M.

Le congrès 2014 a eu lieu du 14 au 16 juin 2014, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Il y a eu 488 participants.

Pour le congrès 2015, l'OPTMQ collabore avec la Société canadienne de science de laboratoire médical à l'organisation du Labcon 2015, qui aura lieu à Montréal du 22 au 24 mai 2015, à l'Hôtel Fairmont Reine Elizabeth. Mamour Diouf, T.M., Anne-Marie Martel, T.M. et Rose-Marie Moreno, T.M., font partie du comité organisateur.

Le congrès de l'OPTMQ sera de retour au Hilton du Lac-Leamy à Gatineau, en mai 2016.

Comité congrès 2016 :

Sophie Allaire, T.M.
Maryse Lalonde, T.M.
Annabelle Sévigny, T.M.

Activités relatives au bureau du syndic

Syndic

Steve Sirois, T.M., R.T.

Syndics adjoints

Louise Biron, T.M.
Claudette Girard, LL.B., T.M., R.T.
(jusqu'au 9 mars 2015)

Support administratif

Josée Lefrançois, secrétaire administrative

Procureur

Me Pierre R. Sicotte, de la firme Ferland, Marois, Lanctôt, société nominale

Dossiers

	Nombre
Dossiers demeurés ouvert période antérieure	6
Dossiers ouverts durant la période	13
Total de membres visés par les dossiers ouverts pendant la période	13
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	5

Décisions

	Nombre
De porter plainte pour dossier période antérieur	3
de porter plainte dossier de cette période	0
de ne pas porter plainte	11

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation

	Nombre
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues

	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités du comité de révision

Membres du Comité

Daniel Boutin, T.M.
Maryse Nichols, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

Membres du comité nommés de la liste dressée par l'Office des professions du Québec :

André Houle
Réjean Déry

Mandat

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic, de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions	0

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	1
présentées hors délai	0

La demande a été présentée en mars 2015 et le comité se réunira en avril 2015.

Avis rendus

	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Activités du conseil de discipline

Membres du conseil

Président

Me Delpha Bélanger

Membres

Ruth Bessette, T.M.
Marie-Hélène Bouchard, T.M.
Mario Ménard, T.M.
Françoise Lavoie, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Nombre d'audiences du conseil	4

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	**portées par le syndic ou le syndic adjoint**	**portées par toute autre personne**
L'intimée a fait défaut de collaborer à la demande du directeur général et secrétaire de l'OPTMQ concernant une demande de fournir ses preuves de formation continue ainsi que de collaborer à la demande du syndic concernant une demande de fournir ses preuves de formation continue, commettant par là une infraction aux dispositions des articles 44 de son Code de déontologie et 114 et 122 du Code des professions.	2	0
L'intimé a fait défaut de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle de l'OPTMQ et à l'enquête du syndic concernant un questionnaire d'autoévaluation en prévision d'une visite d'inspection professionnelle, commettant par là une infraction aux dispositions des articles 114 et 122 du Code des professions.	1	0

Décisions du conseil

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	1
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
imposant une sanction	0

Note : Un dossier est en attente d'une décision sur sanction et un dossier en attente de décision sur culpabilité et sanction.
Deux décisions ont été rendues à la suite d'auditions en 2013-2014.

Sanctions imposées par le conseil de discipline

Nature de la sanction	***Nombre***
Impose à l'intimé une amende de 1 500 $ par chef et condamne l'intimé au paiement des débours.	3

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

	Nombre	
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatif aux recommandations du conseil de discipline
	0	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	9
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1

Montant total des amendes imposées : 3 000 $

Activités du comité des normes de la pratique

Membres du comité des normes de la pratique

Julie Désautels, T.M., Secrétaire
Suzanne Deschênes Dion, T.M., présidente
Stéphanie Lemay, T.M.
(à partir de mai 2014)
Michèle Pellerin, T.M.
(à partir de septembre 2014)
Carolle Robert, T.M.
(à partir de mai 2014)
Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Groupe de travail en biochimie (projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec)

Kévin Allard, T.M.
Marie-Hélène Bouchard, T.M.
Sarah Castonguay, T.M.
Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ
Carine Nyalendo, Ph.D., DEPD
Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC, Association des médecins biochimistes du Québec
Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques à l'OPTMQ

Groupe de travail en anatomopathologie

Denis Bouchard, T.M.
Martine Chalifoux, T.M.
Bruno Houde, T.M., vice-président de l'OPTMQ
Josée Senécal, T.M.
Chantale Tremblay, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

Groupe de travail sur les spermogrammes

Mathieu Boilard, B.Sc., M.Sc., PhD
Francine Cloutier, T.M.
Nadia Giasson, T.M.
Chantal Guilbert, T.M.
Michel Labrecque, MD, PhD
Julie Lecours
Philippe Lehouillier, MD, FRCPC
Mathieu Provençal, PhD, DEPD, CSPQ
Ann Villeneuve, M.Sc
Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques de l'OPTMQ

Mandat

Participe à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, des guides sectoriels ainsi que tout autre document scientifique tel que des suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

Le comité des normes de la pratique a tenu trois réunions régulières et une réunion conjointe avec le comité d'inspection professionnelle de l'OPTMQ. Le groupe de travail en biochimie a tenu cinq réunions. Le groupe de travail en anatomopathologie a tenu sept réunions. Le groupe de travail sur les spermogrammes a tenu huit réunions.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Publication d'un guide d'anatomopathologie en collaboration avec l'Association des pathologistes du Québec.
- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur la macroscopie.
- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur les spermogrammes.
- Élaboration de la deuxième édition du processus d'élaboration des documents par le comité des normes de la pratique de l'OPTMQ.
- Poursuite de la révision des normes de pratique du technologiste médical.
- Participation à diverses consultations publiques telles que la révision du *Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin*.
- Début de l'élaboration d'un document sur l'image professionnelle du technologiste médical.
- Réaffirmation des positions officielles de l'OPTMQ.
- Discussion sur une possible collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec.
- Début de l'élaboration d'un guide conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec, portant sur les gaz sanguins, en collaboration avec l'Association des médecins biochimistes du Québec.

La chargée de dossiers scientifiques a participé aux travaux des organismes suivants

- Clinical and Laboratory Standards Institute : membre contributeur du sous-comité pour l'élaboration de la norme GP42 *Minimum Requirements of a Phlebotomy Training Program* et Vice-présidente du comité pour la révision de H3-A7 : Procedures for the Collection of Diagnostic Blood Specimens by Venipuncture.
- Association canadienne de normalisation : membre du « CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems » et membre du comité aviseur du « ISO TC212 - Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems ».
- Ministère de la Santé et des Services sociaux : Projet OPTILAB : Comité de suivi de la table de concertation biologie médicale.

MISE EN LIGNE DE SIX CAPSULES VIDÉOS SUR LA PROFESSION (...) QUI ONT RECUEILLI PLUS DE 4 000 VISIONNEMENTS EN UN AN.

Activités du comité des communications

Membres du comité des communications

Steve Sirois, T.M., président
Marie-Josée Dufour, T.M.
Jeff Laplante, T.M.
Marie-Ève Dubé, T.M.
Émilie Longpré, T.M.

Coordination

Michelle Gosselin, responsable des communications

Mandat

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue *Le LabExpert*. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la *Semaine nationale du laboratoire médical*, du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue *Le LabExpert* ;
- Supervision et révision de l'aspect communicationnel du titre *Fellow*, des *Prix Reconnaissance* et du *Prix Implication Relève* ;
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) ;
- Révision des publicités et de l'affiche générique ;
- Conception d'une affiche spécifique pour la *Semaine nationale du laboratoire médical* 2015 ;
- Mise en ligne de six capsules vidéos sur la profession, selon les champs d'activités, qui ont recueilli plus de 4 000 visionnements en un an ;
- Conception d'une publicité diffusée dans le programme du LABCON 2015, organisé par la Société canadienne de science de laboratoire médical ;
- Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme *Technologie d'analyses biomédicales*, ainsi que des activités concernant le *Prix Étudiant* ;
- Production de matériel promotionnel et d'information ;
- Mise à jour des dépliants existants ;
- Production du calendrier annuel de l'Ordre ;
- Participation active à la campagne *Ordre de protéger*, coordonnée par le Conseil interprofessionnel du Québec, visant à faire connaître le rôle et la mission des ordres professionnels ;
- Collaboration avec le comité jeunesse sur l'aspect communicationnel du *Guide du nouveau T.M.* et soutient aux *Ambassadeurs* en leur fournissant des outils pour leurs présentations ;
- Mise en œuvre d'un partenariat avec l'AQISEP : quatre publicités d'une demi-page et un publireportage d'une page dans leur revue *L'Informateur*, publicité d'une page dans leur programme de leur congrès annuel, notre logo sur leur site Internet avec hyperlien vers le site de l'Ordre et notre participation à leur colloque annuel.

Autres activités

Mme Michelle Gosselin, responsable des communications, participe aux travaux du Comité marketing de la Société canadienne de sciences de laboratoire médical et est membre du comité directeur du Forum des communications du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ). Elle a aussi participé aux travaux du Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour l'accueil et l'accompagnement des nouveaux dirigeants, coordonné par le CIQ.

Activités du comité jeunesse

Membres du comité jeunesse

Sandra Ferland, T.M.
Chrystelle Filion, T.M.
Mélanie Gagné, T.M.
Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration
Katia Kadri, T.M.
Édith Laflamme, T.M., présidente

Coordination

Michelle Gosselin, responsable des communications

Mandat

Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Lors du congrès annuel, à Trois-Rivières, le comité a remis le premier *Prix Implication Relève*, qui vise à reconnaître l'apport d'un jeune technologiste médical qui se montre particulièrement engagé dans son milieu de travail, que ce soit par l'enseignement, la mise sur pied de nouveaux projets, l'aide à la formation, la participation au programme de relève des cadres, etc.. Cet honneur a été décerné à Émilie Longpré, T.M.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Réédition du *Guide du nouveau T.M.* pour les nouveaux membres de la profession
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec
- Révision de la carte promotionnelle « As-tu le profil d'un T.M. ! »
- Participation en collaboration avec le comité des communications au Salon national de l'Éducation de Montréal et au Salon Carrière-Formation de Québec
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets.

Le comité jeunesse a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession.

Au cours de l'année, le comité a fait parvenir un sondage aux ordres professionnels du domaine de la santé afin d'en apprendre davantage sur les activités de leur comité jeunesse et de connaître leur intérêt à établir un partenariat visant à développer divers projets et à travailler sur des problématiques communes. Quelques ordres professionnels ont exprimé leur intérêt.

Le comité jeunesse a également amorcé le développement d'un projet visant à promouvoir et à encourager l'adoption d'une attitude professionnelle chez les technologistes médicaux.

Activités de reconnaissance

Le *Prix Reconnaissance Élite 2014* a été remis, en partenariat avec La Capitale assurances générales, à Steve Sirois, T.M.. À l'emploi du Laboratoire de pathologie de l'Hôtel-Dieu de Québec depuis 1999, il a rapidement démontré sa facilité à utiliser les systèmes d'exploitation informatiques dans plusieurs situations. Il s'est notamment impliqué pour répertorier les femmes ayant eu un cancer du sein et retracer les candidates susceptibles de relecture de spécimens de seins pendant une période précise pour s'assurer que les traitements reçus ont été adéquats. Monsieur Sirois a joué un rôle de pilote informatique pour des mises à jour de l'application de recherches diverses, utiles entre autres pour la clinique lors de corrélation de cas d'intérêt pour l'enseignement, les études épidémiologiques, etc. De 2007 à 2009, il a été instructeur clinique au laboratoire de pathologie.

Le *Prix Reconnaissance Innovation 2014*, en collaboration avec BD Diagnostics, a été décerné à Sophie Leblanc, T.M. Oeuvrant à l'Hôpital Sainte-Croix, à Drummondville, depuis 2008, elle a notamment mis au point du matériel didactique, sous forme de documents et de questionnaires, et élaboré une banque de photos. Madame Leblanc a également concrétisé son intérêt pour la banque de sang en donnant des stages dans ce domaine et en hématologie. Elle dispense la formation Trace Line aux étudiants du Cégep de Saint-Hyacinthe, leur faisant connaître le système informatique et son utilisation.

Pour la première fois, l'OPTMQ a remis le *Prix Implication Relève 2014*, en collaboration avec la Banque Nationale, et l'a décerné à Émilie Longpré, T.M.. Chargée technique en sécurité transfusionnelle à

l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal, elle a apporté sa contribution entre autres au comité d'implantation et de validation d'une procédure pour le transport par pneumatique des culots sanguins en banque de sang, qui permet de faire parvenir directement les culots au personnel transfuseur et ainsi d'accélérer la procédure. Elle a également participé au comité sur la certification des technologistes médicaux à la procédure d'identification des patients et des critères obligatoires à l'acceptation des spécimens lors des prélèvements. Cette certification améliore la qualité des spécimens prélevés.

Prix étudiant remis à un finissant 2014 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Banque Nationale :

Bushra Khan, T.M.,
Collège Dawson
Émilie Turcotte, T.M.,
Cégep de Chicoutimi
Ariane Viel, T.M.,
Cégep de Sainte-Foy
Janicka Hovington, T.M.,
Cégep de Rimouski
Jean-Philip Paquette, T.M.,
Collège de Shawinigan

Catherine Gadoury, T.M.
Cégep de Sherbrooke
Isabelle Danis, T.M.,
Cégep de St-Jérôme
Roxanne Guertin-Berthiaume, T.M.,
Collège de Rosemont
Ariane Beaurivage-Jobin, T.M.,
Cégep de Saint-Hyacinthe
Caroline Lanteigne, T.M.,
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu

Autres activités

En plus de la participation à des organismes déjà mentionnée, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Association médicale canadienne (regroupement des professions de la santé)
- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Coalition Priorité Cancer au Québec
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Institut canadien d'information en santé (base de données sur les technologistes de laboratoires médicaux au Canada)
- Société canadienne de science de laboratoire médical

Renseignements **généraux**

Mission et vision de la profession

Vision

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales

Mission

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

a. effectuer des prélèvements ;
b. procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
c. introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
d. administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94 ;
e. mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation*.
- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation*.
- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen :
  - 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux ;
  - 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la suite d'études réussies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	*Nombre*
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	290
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	1

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	4650

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	187
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	198
03	Capitale-Nationale	491
04	Mauricie	223
05	Estrie	234
06	Montréal	1537
07	Outaouais	142
08	Abitibi-Témiscamingue	109
09	Côte-Nord	78
10	Nord-du-Québec	53
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	82
12	Chaudière-Appalaches	148
13	Laval	103
14	Lanaudière	141
15	Laurentides	236
16	Montérégie	547
17	Centre-du-Québec	115
99	Hors du Québec	26

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période, selon le sexe

	Nombre
Homme	651
Femme	3999

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1er avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2014-2015, la cotisation annuelle était de 276 $. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	Nombre
un permis temporaire	2
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis

Catégorie de permis	***Nombre***
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4573
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	60
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	17
un permis restrictif temporaire	0

Inscriptions au Tableau

	Nombre
Total des inscriptions	4650
Premières inscriptions	299

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	Nombre
un permis temporaire	2
un permis spécial	0

Radiations du Tableau selon le motif

Motif de la radiation	***Nombre***
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	487
Non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire	0
Sanction disciplinaire	0
Radiation provisoire	0

	Nombre	
Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Suspensions	Révocations
	0	0

Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

États financiers

31 mars 2015

28 Rapport de l'auditeur indépendant

29 États financiers

29 Résultats

29 Évolution de l'actif net

30 Bilan

31 Flux de trésorerie

32 Notes complémentaires

37 Renseignements complémentaires

37 Charges de comités Annexe A, B et C

Rapport de **l'auditeur indépendant**

Aux membres du Conseil d'administration de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec** au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beaudoin Monahan Bonenfant & associés inc.
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Mascouche, le 7 mai 2015

Résultats

exercice terminé le 31 mars

Produits	$	$
	2015	***2014***
Cotisations annuelles	**1 265 320**	1 225 495
Admissions, réadmissions	**76 364**	71 786
Récupération pour services	**8 106**	8 328
Développement professionnel	**116 468**	114 188
Congrès	**222 885**	219 223
Communications	**69 315**	82 396
Amendes	**10 139**	17 813
Intérêts	**14 605**	13 702
	1 783 202	1 752 931

Charges	$	$
	2015	***2014***
Délivrance de permis (Annexe A)	**41 274**	39 935
Inspection professionnelle (Annexe A)	**212 275**	196 767
Conseil de discipline (Annexe A)	**11 973**	8 005
Bureau du syndic (Annexe A)	**26 902**	23 360
Plan directeur (Annexe A)	**-**	23 197
Normes de pratique professionnelle (Annexe A)	**128 617**	118 615
Comité de la formation (Annexe B)	**-**	187
Développement professionnel (Annexe B)	**256 438**	270 914
Congrès (Annexe B)	**187 053**	237 231
Communications (Annexe B)	**160 890**	171 432
Comité jeunesse (Annexe B)	**21 670**	26 924
Pratique illégale (Annexe C)	**2 582**	14 441
Administration (Annexe C)	**658 920**	597 686
	1 708 594	1 728 694
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**74 608**	24 237

Évolution de l'actif net

exercice terminé le 31 mars

	$	$
	2015	***2014***
SOLDE AU DÉBUT	**611 792**	587 555
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**74 608**	24 237
SOLDE À LA FIN	**686 400**	611 792

Bilan

au 31 mars

	$ 2015	$ 2014
Actif		
À court terme		
Encaisse	**1 398 052**	1 192 931
Placements temporaires	**340 410**	302 582
Débiteurs	**17 382**	47 357
Frais payés d'avance	**140 818**	155 368
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 3)	**-**	100 000
Dépôts chez les assureurs – portion encaissable à court terme (note 6)	**17 539**	18 551
	1 914 201	1 816 789
À long terme		
Placements (note 3)	**304 891**	197 647
Immobilisations corporelles (note 4)	**63 472**	54 686
Actifs incorporels (note 5)	**45 606**	44 508
Dépôts chez les assureurs (note 6)	**50 000**	50 000
	463 969	346 841
TOTAL DE L'ACTIF	**2 378 170**	2 163 630
Passif		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	**539 648**	510 045
Produits perçus d'avance	**1 152 122**	1 041 793
TOTAL DU PASSIF	**1 691 770**	1 551 838
Actif net		
Non affecté	**577 322**	512 598
Investi en immobilisations	**109 078**	99 194
TOTAL DE L'ACTIF NET	**686 400**	611 792
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**2 378 170**	2 163 630

Pour le conseil

Nathalie Rochon, administrateur

Doris L Bourbeau, administrateur

Flux de trésorerie

exercice terminé le 31 mars $ $

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	**74 608**	24 237
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	**39 447**	36 665
Gain sur cession de placements	**-**	(12 212)
Variation de la juste valeur des placements de sociétés cotées en bourse	**(7 243)**	6 280
	106 811	54 970
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 8)	**184 457**	42 527
	291 268	97 497
Activités d'investissement	**$**	$
Acquisition de placements	**(100 000)**	(199 998)
Produit de la cession de placements	**100 000**	62 212
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(28 018)**	(17 376)
Acquisition d'actifs incorporels	**(21 314)**	(19 516)
Variation des dépôts chez les assureurs	**1 012**	8 649
	(48 319)	(166 029)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**242 949**	(68 532)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**1 495 513**	1 564 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**1 738 462**	1 495 513

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

1. Objectif et forme juridique de l'ordre

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les cotisations sont comptabilisées selon la période de référence du 1er avril au 31 mars de chaque exercice.

Les produits provenant des droits d'inscription à la formation continue sont comptabilisés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Les produits provenant de l'accès à la profession sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les gains (pertes) sur cession de placements sont comptabilisés à titre de produits lors de la vente des titres au cours de l'exercice.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, conseil de discipline, normes de pratique professionnelle, comité de la formation, développement professionnel, congrès, communications et comité jeunesse. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement, entretien et réparations sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.

Les charges liées au matériel de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des dépôts chez les assureurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires et des placements de sociétés cotées en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'ensemble des passifs, à l'exception des produits perçus d'avance.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

Matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	20 - 25 %
Améliorations locatives	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

Site web	25 %
Frais de développement de formation	20 %
Logiciels	25 %

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des évènements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission et qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'Ordre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, les placements temporaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3. Placements

	2015 $	2014 $
Certificat de placement garanti	**100 000**	100 000
Institutions financières		
Obligations, évaluées à la juste valeur, coût de 200 000 $ (200 000 $ en 2014)	**204 891**	197 647
	304 891	297 647
Placement réalisable au cours du prochain exercice	**-**	100 000
	304 891	197 647

4. Immobilisations corporelles

	Coût $	Amortissement cumulé $	2015 Valeur nette $	2014 $
Matériel de bureau	102 317	(63 226)	**39 091**	48 467
Matériel informatique	28 560	(4 179)	**24 381**	668
Améliorations locatives	30 155	(30 155)	**-**	5 551
	161 032	(97 560)	**63 472**	54 686

5. Actifs incorporels

	2015 $	2014 $
Actifs incorporels à durée de vie définie		
Site web	**10 518**	22 051
Frais de développement de formation	**14 492**	18 192
Logiciels	**20 596**	4 265
	45 606	44 508

6. Dépôts chez les assureurs

Depuis le 1er avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 $, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

	2015 $	2014 $
Solde au début de l'exercice	**68 551**	68 366
Ristourne capitalisée	**17 133**	17 937
Revenus d'intérêts	**424**	639
Retraits	**(18 569)**	(18 391)
	67 539	68 551
Portion encaissable à court terme	**17 539**	18 551
	50 000	50 000

7. Créditeurs

	$ 2015	$ 2014
Comptes fournisseurs et frais courus	**282 163**	260 739
Salaires et autres charges sociales	**79 922**	75 928
Sommes à remettre à l'État	**177 563**	173 378
	539 648	510 045

8. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	$ 2015	$ 2014
Débiteurs	**29 975**	(12 981)
Frais payés d'avance	**14 550**	1 265
Créditeurs	**29 603**	29 575
Produits perçus d'avance	**110 329**	24 668
	184 457	42 527

9. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service, pour l'accès à un portail informatique et de la formation venant à échéance le 31 décembre 2015. Les paiements minimaux futurs totaux sont en fonction du nombre de membres inscrits annuellement et donc indéterminables.

De plus, l'Ordre loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de baux échéant respectivement en septembre 2017 et en septembre 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 240 300$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2016	86 304$
2017	86 304$
2018	48 060$
2019	9 816$
2020	9 816$

L'Ordre participe avec d'autres Ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloques sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors des colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les Ordres professionnels participants.

10. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

11. États financiers

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

Renseignements **complémentaires**

Charges de comités - Exercice terminé le 31 mars

Annexe A	$	$
	2015	***2014***
Délivrance de permis		
Salaires et frais fixes imputés	**29 835**	30 310
Bureau et affranchissement	**3 492**	2 900
Dépenses de comité	**5 687**	4 599
Honoraires professionnels	**2 260**	2 126
	41 274	39 935
Inspection professionnelle		
Salaires et frais fixes imputés	**175 808**	159 638
Bureau et affranchissement	**3 193**	2 658
Dépenses de comité	**3 476**	4 727
Honoraires des inspecteurs	**17 483**	20 175
Déplacements et séjours	**12 315**	9 569
	212 275	196 767
Conseil de discipline		
Salaires et frais fixes imputés	**9 071**	4 605
Bureau et affranchissement	**1 482**	1 401
Dépenses de comité	**1 420**	1 999
	11 973	8 005
Bureau du syndic		
Bureau et affranchissement	**1 688**	2 230
Dépenses de service et frais fixes imputés	**10 452**	12 857
Honoraires professionnels	**14 762**	8 273
	26 902	23 360
Plan directeur		
Salaires et frais fixes imputés	-	411
Dépenses de réalisation	-	22 786
	-	23 197
Normes de pratique professionnelle		
Salaires et frais fixes imputés	**89 324**	79 240
Bureau et affranchissement	**3 507**	3 263
Publications	**2 740**	13 191
Dépenses de comité	**2 901**	1 169
Dépenses de réalisation	**30 145**	21 752
	128 617	118 615

Annexe B

	$ 2015	$ 2014
Comité de la formation		
Dépenses de comité	-	187
Développement professionnel		
Salaires et frais fixes imputés	**143 164**	139 463
Bureau et affranchissement	**3 585**	4 150
Publications	**2 584**	8 689
Dépenses de comité	**5 321**	2 375
Honoraires de formation	**10 968**	20 180
Déplacements et séjours	**1 957**	2 691
Vidéos, locaux et services	**88 859**	93 366
	256 438	270 914
Congrès		
Salaires et frais fixes imputés	**24 605**	18 370
Frais de courtage	**29 681**	32 111
Bureau et affranchissement	**4 032**	4 893
Composition	**2 482**	928
Publications	**6 506**	5 996
Dépenses de réalisation		
Conférenciers	**9 553**	21 984
Dépenses de comité	**6 945**	30 847
Kiosques	**5 000**	8 655
Salles	**35 946**	23 993
Activités sociales	**62 303**	89 454
	187 053	237 231
Communication		
Salaires et frais fixes imputés	**47 296**	48 910
Frais de courtage	**15 830**	19 313
Bureau et affranchissement	**31 453**	38 810
Imprimerie	**35 666**	31 657
Dépenses de comité	**5 246**	5 936
Dépenses de réalisation	**25 399**	26 806
	160 890	171 432
Comité jeunesse		
Salaires et frais fixes imputés	**11 196**	17 920
Bureau et affranchissement	**1 232**	1 911
Publications	**1 523**	1 631
Dépenses de comité	**5 793**	4 259
Dépenses de réalisation	**1 926**	1 203
	21 670	26 924

Annexe C

	$ 2015	$ 2014
Pratique illégale		
Honoraires légaux	**2 582**	14 441
Administration		
Salaires	**188 907**	193 199
Charges sociales et frais fixes imputés	**26 841**	19 214
Bureau et affranchissement	**42 886**	42 272
Télécommunications	**13 684**	11 917
Assurances	**3 323**	3 060
Énergie	**4 573**	3 484
Loyer	**69 861**	75 260
Location - matériel et outillage	**1 909**	3 001
Taxes et permis	**22 750**	21 277
Entretien et réparations		
Matériel de bureau	**2 083**	2 836
Local	**7 746**	7 553
Impression	**7 038**	12 057
Maintenance informatique	**18 464**	9 440
Cotisations	**41 116**	34 297
Séjours, déplacements et frais de réunion		
Permanents	**10 783**	12 333
Conseil d'administration	**111 685**	116 672
Comité exécutif	**9 070**	11 992
Honoraires professionnels	**8 650**	9 599
Articles corporatifs	**1 625**	1 690
Gain sur cession de placements	**-**	(12 212)
Variation de la juste valeur des placements de sociétés cotées en bourse	**(7 243)**	6 280
Amortissement		
Matériel de bureau	**9 975**	9 729
Matériel informatique	**3 705**	3 321
Améliorations locatives	**5 551**	6 031
Site web	**11 533**	13 615
Frais de développement de formation	**3 700**	308
Logiciels	**4 983**	3 661
Frais bancaires	**2 876**	3 071
Frais de cartes de crédit	**30 846**	30 401
Cotisations recouvrées du Fonds des services de santé	**-**	(57 672)
	658 920	597 686

Conception et production : Prétexte communications ▪ LeKitcomm.com
Impression : Imprimerie Groupe Litho

ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC

281, av. Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 1G2

Tél. : 514 527-9811 ou 1 800 567-7763
Téléc. : 514 527-7314
info@optmq.org

Dépôt légal 2e trimestre 2015

www.optmq.org